



**Association facultaire étudiante des arts (AFÉA)**

Université du Québec à Montréal (UQAM)

Pavillon Judith-Jasmin

405, rue Sainte-Catherine Est, H2L 2C4

Montréal, Québec

Local J-M880

Téléphone: 514.987.3000 #2630

[afea@uqam.ca](mailto:afea@uqam.ca)

[www.afea.uqam.ca/](http://www.afea.uqam.ca/)

## Procès-verbal de l'Assemblée générale de l'AFÉA

**15 mars 2011, salle R-M130**

### **Ordre du jour, tel qu'annoncé dans l'avis de convocation**

---

- 0.0 Ouverture
- 1.0 Procédures
  - 1.1 Animation et secrétariat
  - 1.2 Adoption de l'ordre de jour
  - 1.3 Adoption du procès-verbal du 9 février
- 2.0 Élection
  - 2.1 Interne
  - 2.2 Vie académique
- 3.0 Budget
  - 3.1 Hausse de la cotisation de l'AFÉA
  - 3.2 ASEQ
- 4.0 Hausse de la cotisation des SVE
- 5.0 Vote de grève
  - 5.1 Point d'information
  - 5.2 Vote
- 6.0 Avis de motions
- 7.0 Fermeture

### **Ordre du jour, suite aux amendements**

---

- 0.0 Ouverture
- 1.0 Procédures
  - 1.1 Animation et secrétariat
  - 1.2 Adoption de l'ordre de jour
  - 1.3 Adoption du procès-verbal du 9 février
- 2.0 Vote de grève
  - 2.1 Point d'information
  - 2.2 Vote
- 3.0 Élection
  - 3.1 Interne
  - 3.2 Vie académique

## 4.0 Budget

### 4.1 Hausse de la cotisation de l'AFÉA

### 4.2 ASEQ

## 5.0 Hausse de la cotisation des SVE

## 6.0 Avis de motions

## 7.0 Fermeture

## 0.0 Ouverture

---

Corinne Arseneault *propose* l'ouverture de l'assemblée.  
*Appuyée* de Maryse Andraos.

La proposition est **adoptée à l'unanimité**. (12h52).

## 1.1 Animation et secrétariat

---

Corinne Arseneault *propose* Patrick Véronneau à l'animation de l'assemblée et Keena Grégoire au secrétariat.  
*Appuyée* de Christian Michaud.

La proposition est **adoptée à l'unanimité**. (12h53).

## 1.2 Adoption de l'ordre du jour

---

Sarah Piché-Sénécal *propose* l'adoption de l'ordre du jour.  
*Appuyée* de Van Quoc Vinh.

Proposition d'**amendement** :

Alex Trahan *propose* que le point 5 (Vote de grève) soit déplacé en point 2.  
*Appuyé* de Jonathan Hardy.

L'amendement est **adopté à la majorité**. (13h01).

Proposition privilégiée :

Francis Richer *propose* qu'une levée des cours ait lieu de 14h00 à 17h00. (13h01).  
*Appuyé* de Sarah Piché-Sénécal.

Proposition d'**amendement** :

Sarah Piché-Sénécal *propose* de remplacer 14h00 par 13h00 plutôt.  
*Appuyée* de Corinne Arseneault.

L'amendement (levée des cours) est **adopté à la majorité**. (13h03).

La proposition privilégiée (levée de cours), telle qu'amendée, est **adoptée à la majorité**. (13h03).

La proposition (ordre du jour) est **adoptée à l'unanimité**. (13h04).

### 1.3 Adoption du procès-verbal du 9 février

---

Nicolas Vigneau **propose** l'adoption du procès-verbal du 9 février 2011.  
**Appuyé** de Youri Couture.

Proposition d'**amendement** :

Nicolas Vigneau **propose** d'ajouter la note suivante à la suite de la résolution portant sur l'Économie du savoir :

*« Nature paradoxale de la proposition:*

*Il s'agit, suivant la logique inhérente à l'économie du savoir, de réaliser une économie de celui-ci. De cette façon, il est possible de soutenir: « L'économie du savoir, c'est de la marde.»*

*Il s'agit d'une mise en application pratique de la preuve par l'exemple: en effet, du savoir, cette proposition fait manifestement l'économie. Chacun sera à même d'y reconnaître une profonde vacuité rhétorique.*

*C.Q.F.D.: L'économie du savoir c'est de la marde. »*

**Appuyé** de Corinne Arseneault.

L'amendement est **adopté à l'unanimité**. (13h06).

La proposition, telle qu'amendée, est **adoptée à l'unanimité**. (13h06).

### 2.1 Point d'information (vote de grève)

---

Nicolas Vigneau **propose** une plénière de 15 minutes sur le sujet de la grève.  
**Appuyé** de Youri Couture.

La proposition est **adoptée à la majorité**. (13h10).

Fin de la plénière à 13h16.

## 2.2 Vote de grève

---

Mélissa Arbour *propose* :

« **CONSIDÉRANT** le dépôt prochain du deuxième budget Bachand ;

**CONSIDÉRANT** que les frais de scolarité ne cessent d'augmenter et que l'accessibilité aux études postsecondaires est ainsi menacée ;

**CONSIDÉRANT** la position historique de l'AFÉA contre la tarification de l'éducation et des services sociaux dans leur ensemble ;

**CONSIDÉRANT** que l'AFÉA fait de cette lutte son objectif premier ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mettre en pratique cette position politique ;

Il est proposé :

Que l'AFÉA tienne une journée de grève le 31 mars 2011 afin de favoriser la participation à une conférence/débat en matinée et à la Manifestation nationale de l'ASSÉ contre la hausse des frais de scolarité en après-midi ;

Que les cours de production impliquant des ressources extérieures à l'UQAM et les stages soient maintenus en raison de leur statut particulier. »

*Appuyée* de Corinne Arseneault.

La proposition est **adoptée à la majorité**. (13h18).

## 3.0 Élection

---

Nicolas Vigneau *propose* que les deux candidatures reçues, soient celles de Mélissa Arbour et de Sarah Piché-Sénécal, soient traitées simultanément, et ce, à la suite d'une période de présentation de deux minutes par candidate.

*Appuyé* de Stéphanie Bernier.

La proposition est **adoptée à l'unanimité**. (13h19).

Nicolas Vigneau *propose* l'élection de Sarah Piché-Sénécal au poste de Coordinatrice aux affaires internes et de Mélissa Arbour au poste de Coordinatrice aux affaires académiques.

*Appuyé* de Stéphanie Bernier.

La proposition est **adoptée à l'unanimité**. (13h24).

#### 4.1 Hausse de la cotisation de l'AFÉA

---

Corinne Arseneault **dépose** l'avis de motion suivant :

« **Modification de l'article 20 des Statuts et règlements de l'AFÉA :**

Article 20, actuel :

**20. [Cotisation]** La cotisation est de 19.00\$ pour les sessions d'automne et d'hiver et de 10.00\$ pour les sessions d'été. Les cotisations sont sujettes à un transfert à l'intention des associations de programmes [article 110]. Seule une Assemblée générale référendaire peut modifier le montant de la cotisation [article 87].

Remplacer la dernière phrase, à savoir :

« Seule une Assemblée générale référendaire peut modifier le montant de la cotisation [article 87]. »

Par :

« Se référer à l'[article 87] pour la procédure concernant la modification du montant de la cotisation. »

**Modification de l'article 87 des Statuts et règlements de l'AFÉA :**

Article 87, actuel :

**87. [Modification de la cotisation]** Tel que mentionné à [l'article 20], seule une Assemblée générale référendaire [article 103] peut modifier la cotisation de l'Association. Pour ce faire, un point à cet effet doit figurer à l'ordre du jour de l'assemblée, et ce, dès sa convocation. Un point de cette teneur ne peut être ajouté séance tenante. La modification de la cotisation est adoptée à la majorité des voix exprimées [se référer au Code de procédures en ce qui a trait à l'adoption d'une proposition]. Nonobstant les [articles 8 et 9], la modification de la cotisation ne requiert pas au préalable le dépôt d'un avis de motion. Si la cotisation est effectivement modifiée, sa modification a pour effet de mettre à jour les Statuts et règlements, notamment l'[article 20].

**87. [Modification de la cotisation]** Tel que mentionné à [l'article 20], Seule une Assemblée générale référendaire [article 103] peut modifier la cotisation de l'Association. Toutefois, et ce, nonobstant ce qui précède, si la modification de la cotisation s'impose par la suite d'une résolution de l'Assemblée générale à l'effet d'une affiliation ou d'une désaffiliation, telles que prévues à l'[article 17], l'Assemblée générale peut, au quorum fixé par l'[article 100], modifier le montant de la cotisation afin de refléter cette résolution. Pour ce faire, Dans tous les cas, un point à cet effet visant la modification de la cotisation doit figurer à l'ordre du jour de l'assemblée, et ce, dès sa convocation. Un point de cette teneur ne peut être ajouté séance tenante. La modification de la cotisation est adoptée à la majorité des voix exprimées [se référer au Code de procédures en ce qui a trait à l'adoption d'une proposition]. Nonobstant les [articles 8 et 9], la modification de la cotisation ne requiert pas au préalable le dépôt d'un avis de motion. Si la cotisation est effectivement modifiée, sa modification a pour effet de mettre à jour les Statuts et règlements, notamment l'[article 20].

Les passages en rouge sont ajoutés à l'article.

Les passages rayés sont retirés de l'article. »

#### 4.2 ASEQ

---

Corinne Arseneault **propose** une présentation de 5 minutes de l'ASEQ, suivi d'une période de question de 5 minutes. **Appuyée** de Sarah Piché-Senéal.

La proposition est **adoptée à l'unanimité**. (13h25).

Olivier Moses *propose* que les 35 000\$ obtenus de l'ASEQ soient partagés au sein des différentes associations étudiantes modulaires.

*Appuyé* de Gabriel Duchesneau.

La proposition est **rejetée à la majorité**. (13h39).

Sarah Piché-Sénécal *propose* la tenue d'une rencontre pour discuter des différentes possibilités d'allocation des 35 000\$, que cette rencontre se tienne le 23 mars prochain, à 18h30, au Café des arts, et que cette réunion soit publicisée et ouverte à l'ensemble des membres de l'AFÉA.

*Appuyée* de Corinne Arseneault.

La proposition est **adoptée à l'unanimité**. (13h41).

Corinne Arseneault *propose* la tenue d'une plénière de 10 minutes sur les possibilités d'allocation des 35 000\$. (13h42).

*Appuyée* de Olivier Moses.

Proposition privilégiée :

Stéphanie Bernier *propose* de passer immédiatement au point 5 (Hausse de la cotisation des SVE) de l'ordre du jour.

*Appuyée* de Sarah Piché-Sénécal.

La proposition est **adoptée à la majorité**. (13h45).

## 5.0 Hausse de la cotisation des SVE

---

Stéphanie Bernier *propose* :

« **CONSIDÉRANT** que les problèmes récurrents que connaissent les services à la vie étudiante depuis plusieurs années ne sont pas seulement dus à des hausses salariales, mais à des problèmes structurels qui nécessitent une réorganisation des services ;

**CONSIDÉRANT** que l'engagement du MELS augmente, mais que les fonds transférés aux universités ne reflètent pas l'augmentation de l'inflation des coûts des services ;

**CONSIDÉRANT** que, malgré l'augmentation des frais de scolarité de 50\$ imposée aux étudiants-es par session depuis 2007 ainsi que celle des frais institutionnels obligatoires (FIO) perçus par l'UQAM, les services ne bénéficient d'aucune façon de ces frais payés par les étudiants-es ;

**CONSIDÉRANT** que le diagnostic stratégique n'a toujours pas mis en œuvre de recommandations et que les travaux actuellement de restructurations en cours ne semblent pas donner de résultats concrets ;

**CONSIDÉRANT** qu'une hausse de la cotisation ne règlera pas les problèmes structurels des Services à la vie étudiante ;

**CONSIDÉRANT** que le droit de vote est offert aux étudiants et étudiantes sur les instances décisionnelles des SVE parce que nous finançons les services, mais que ce droit ne nous permet pas d'avoir de majorité décisionnelle réelle face à l'administration ;

**CONSIDÉRANT** que les coupures de services proposés ne se sont pas faites en concertation avec les associations étudiantes de l'UQAM ;

Il est PROPOSÉ :

QUE l'AFÉA UQAM s'oppose à la hausse de cotisation proposée par les SVE ;

QUE l'AFÉA UQAM revendique auprès du gouvernement un financement adéquat des services dédiés spécifiquement aux étudiants-es ;

QUE l'AFÉA UQAM demande à l'université de maintenir l'offre de services en assurant la gestion et le financement de certains services offerts d'ici la rentrée d'automne ;

QUE l'AFÉA UQAM recommande la création d'un comité institutionnel visant à revoir les fondements et le fonctionnement des SVE ;

QUE ce comité soit composé majoritairement d'étudiants et que les votes soient décisionnels ;

QUE chaque personne y siégeant dispose d'un vote ;

QUE l'AFÉA UQAM se repositionne sur la cotisation des Services à la vie étudiante suite aux recommandations du comité institutionnel dans un délai d'un an, soit en mars 2012. »

*Appuyée* de Nicolas Vigneau.

La proposition est **adoptée à la majorité**. (13h57).

Nicolas Vigneau *propose* la levée de l'assemblée.

*Appuyée* de Nadia Desroches.

Proposition privilégiée :

Ariane Aubin-Cloutier *propose* qu'il n'y ait pas une levée des cours pour le reste de la journée, que les étudiants-es ayant raté des cours passent à l'AFÉA pour être certains-es de ne pas être pénalisés-es et que l'exécutif de l'AFÉA fasse les démarches nécessaires afin que tous et toutes soient accommodés-es.

*Appuyée* de Mélissa Arbour. (14h01).

Proposition privilégiée :

Marie-Ève Tremblay-Cléroux *demande* la question préalable.

*Appuyée* de Sarah Piché-Sénécal.

La question préalable est **adoptée à la majorité des 2/3**.

La proposition (au sujet de la levée des cours) est **rejetée à la majorité**. (14h11).

La proposition (de levée de l'assemblée) est **rejetée à la majorité**.

Ariane Aubin-Cloutier **demande** la constatation du quorum.

Le quorum n'est pas constaté.

L'assemblée est levée à 14h16.